

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de publication : 02/02/07</p>	<p>SÉANCE DU 26 JANVIER 2007 À MARSILLY</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jean-François FOUNTAINE, Jack PROUST, Josy MOINET, Jacques GIARD, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Jacques CORNÉLIS, Yann JUIN, Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Pierre GARNIER, Gérard BLANCHIER, Mme Suzanne TALLARD, Vice-présidents</p> <p>MM. Yves AUDOUX, Patrick BOUYER, Jean-Claude CHICHÉ, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Mario COUTURIER, Jack DILLENBOURG, Didier GOBINET, Mme Brigitte GRAUX, MM. Patrick GUEDON, Claude KARTES, Mmes Françoise LAINE, Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, MM. Patrick LARIBLE, Jacques LEGET, Mme Juliette LIBERT, MM. Daniel MATIFAS, Henri MOULINIER, Marc NÉDÉLEC, Yvon NEVEUX, Marc PARNAUDEAU, Michel PLANCHE, Jean-Pierre ROBLIN, Mme Maryline SIMONÉ, MM. Jacques SUSSET, Denis THIBAUDEAU, Jean-François VATRÉ, Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Christian GRIMPRET procuration à M. Jean-Claude COUGNAUD, M. Guy COURSAN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Jacques SUSSET, M. Jean-François DOUARD procuration à Mme Yves AUDOUX, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Michel BOISSARD procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Guy DENIER procuration à M. Michel ROGEON, M. Bernard ROUX, M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Patrick LARIBLE, Mme Dominique AUGRAS, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Alain BUCHERIE procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Jean-Pierre CARDIN procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Mme Colette CHAIGNEAU, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Philippe CHASTENET, M. Rémy DROUARD, Mme Sylviane DULIOUST procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Maryline SIMONÉ, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Aimé GLOUX, M. Gérard GOUSSEAU procuration à M. Yves ROUSSEAU, M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Josseline GUITTON procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Henri LAMBERT procuration à M. Michel PLANCHE, M. Stéphane LEROY, M. Pierre MALBOSC, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à M. Marc PARNAUDEAU, M. Serge PICAUT, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Marie-Yvonne ROY, Mme Denise SABOURIN procuration à M. Marc NÉDÉLEC, Mme Nathalie SEGUIN, M. Cédric SUIRE, M. Stéphane VILLAIN, M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à M. Patrick BOUYER, Conseillers,</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Aimé GLOUX,</p>
---	---

Date de convocation :	19 JANVIER 2007		
Nombre de membres en exercice :	88	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	48	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	19	Suffrages exprimés :	67
Nombre de votants :	67	Pour l'adoption :	67
		Contre l'adoption :	0

N° 5

Titre / COMMUNE DE PUILBOREAU - 36 RUE MOULIN DES JUSTICES - CESSION D'UN TERRAIN À LA SAS CAPIMMO.

Monsieur ROGEON expose que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est propriétaire d'un terrain bâti cadastré section ZA n° 1154 d'une superficie de 1 882m² sise 36 rue Moulin des Justices à Puilboreau. Ce bien est non libre de toute occupation.

La Société SAS CAPIMMO sollicite de la Collectivité la cession de ce bien aux fins d'extension du parking de la Clinique de l'Atlantique implantée à proximité.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, n'ayant pas l'utilité de ce bien, pourrait le céder au prix de 105 000€.

LES SERVICES FISCAUX ONT ETE SAISIS CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2241-1 DU CODE GENERAL DES Collectivités Territoriales et ont donné leur avis conforme par lettre du 24 février 2006.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accepter la cession dudit bien non libre de toute occupation à la Société SAS CAPIMMO ou à toute autre société qui pourrait s'y substituer, aux conditions ci-dessus mentionnées.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte et les documents à intervenir et à accomplir les démarches nécessaires.
- d'inscrire la recette au budget prévu à cet effet

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE